



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	11	1

**OBJET : 00-0 - MOTION DU GROUPE
'MAJORITE' SUR LA SECURITE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

690/13

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **21/02/13**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **28 FEV. 2013**

Pour le Maire,

Le Directeur Général des
Services


Stéphane PINTRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 15 février 2013

Le vendredi 15 février 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 08/02/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Khéra BADAOU, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

Mme Cléa PUGNAIRE à M. Eric PAUGET
M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI
M. André PADOVANI à Mme Françoise THOMEL
M. Jean-Pierre GONZALEZ à M. Alain BIGNONNEAU
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI
M. Jacques BAYLE à M. Audouin RAMBAUD
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Anne-Marie DUMONT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-0 - MOTION DU GROUPE 'MAJORITE' SUR LA SECURITE

Commission(s) :

Le conseil municipal, soucieux de garantir la sécurité des administrés du territoire de la circonscription d'ANTIBES – VALLAURIS, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, de mettre tout en œuvre pour obtenir dans les plus courts délais et, en tout état de cause, avant le début de la saison estivale, la nomination d'un Commissaire et d'un adjoint à la tête du Commissariat d'Antibes-Vallauris ;

- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, de bien vouloir immédiatement renforcer les effectifs de la Police Nationale de manière permanente et pérenne.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

00-0 - MOTION DU GROUPE 'MAJORITE' SUR LA SECURITE

Commission(s) :

Considérant qu'au niveau national, les chiffres de la délinquance qui ont été rendus publics, par Monsieur le Ministre de l'Intérieur, dans le courant du mois de janvier, ne sont pas rassurants.

Ainsi, au cours de l'année 2012 plus de 250 000 faits de vols simples contre les particuliers dans des locaux ou des lieux publics ont été constatés contre 231 000 faits en 2007 soit une hausse de + 8,22 %. Cette hausse est confirmée dans les domaines : des vols à la tire (+ 8,5 %) et des vols violents sans arme contre les femmes sur la voie publique (+ 7,9 %). Elle est constatée dans les zones de Police ou en zone de Gendarmerie où le nombre de cambriolages dans les locaux d'habitations principales a progressé de + 15 % en zone de Gendarmerie, et de + 4,7 % en zone de Police.

Considérant qu'il convient de souligner qu'en zone police, le nombre de tentatives d'homicide - dans lequel sont notamment comptabilisés les actes potentiellement mortels mettant en danger la vie des policiers ou des gendarmes - et le nombre d'homicides crapuleux augmentent. Cette violence envers les forces de l'ordre est une triste réalité puisque nous déplorons, à nouveau, en 2012, la perte en service, de deux gendarmes et de deux policiers.

Considérant qu'on ne peut exclure que cette situation soit due en partie à la suppression d'un certain nombre de mesures visant à alléger le système répressif qui est censé dissuader ce type de comportement et éviter la récidive. Cette tendance est d'autant plus inquiétante, qu'elle est observée au niveau du département et de la circonscription d'Antibes - Vallauris.

Considérant également qu'au niveau local, les chiffres de la délinquance sont en hausse pour la première fois depuis dix ans sur notre circonscription. Le nombre de faits constatés sur la circonscription d'Antibes Vallauris s'est élevé à 8 821 faits en 2012 contre 7 953 faits constatés en 2011 soit une augmentation de + 10,91 % en 2012.

Tous les types de délits augmentent et notamment :

- le nombre de vols avec violences qui s'est élevé à 173 faits en 2012 contre 112 en 2011 soit une augmentation de + 54,46 % en 2012,
- le nombre de vols à la portière qui s'est élevé à 40 faits en 2012 contre 8 faits constatés en 2011 soit une augmentation de + 400 % en 2012,
- le nombre de cambriolages qui s'est élevé à 755 faits en 2012 contre 567 faits constatés en 2011 soit une augmentation de + 33,16 % en 2012,

Considérant que malgré les efforts déployés par la Ville dans tous les domaines afin d'une part, de renforcer les effectifs de la Police Municipale, de moderniser leurs équipements et le système de vidéo protection et d'autre part, de poursuivre la mise en œuvre des mesures prises dans le domaine de la prévention et malgré le travail accompli sur le terrain, au quotidien dans le cadre de la convention de coordination entre les forces de sécurité, cette dégradation de la situation s'accompagne, en parallèle, d'une diminution du taux d'élucidation des faits. Ce taux est passé de 36,89 % en 2011 à 34,73 % en 2012. Aujourd'hui les vacances de postes à la Direction du Commissariat ne sont pas de nature à favoriser le développement d'une politique de sécurité susceptible de prévenir et de réprimer ces phénomènes et d'inverser cette tendance générale.

Devant ce constat, il convient d'interpeller le représentant de l'Etat dans le département afin de mettre un terme à cette situation.

OUI CET EXPOSE APRES EN AVOIR DELIBERE

Après que Madame Muratore et Monsieur Aubry ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote,

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.00-A - MOTION DU GROUPE 'MAJORITE' SUR LA SECURITE -

Date de transmission de 28/02/2013

l'acte :

Date de réception de 28/02/2013

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM690-13 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20130215-DCM690-13-DE

Date de décision : 15/02/2013

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles